Royaume-Uni : 12 ans de prison pour un coiffeur, déjà condamné pour viol, qui envoyait à l'Etat islamique en Syrie les aides aux entreprises reçues pendant l'épidémie de Covid

05/01/2023 à 23h20



Un coiffeur a été condamné jeudi 5 janvier par la justice britannique à 12 ans de prison pour avoir envoyé au groupe État islamique en Syrie des milliers de livres sterling, tirés d'aides aux entreprises versées pendant l'épidémie de Covid-19. «*Puisse Allah vous détruire ; nous nous reverrons lors du jugement dernier. Vous êtes des infidèles et vous finirez en enfer*», a crié Tarek Namouz, 43 ans, aux officiers de police au tribunal, après sa condamnation. Tarek Namouz avait déjà été condamné à dix ans de prison pour le viol d'une jeune femme de 18 ans en 2014 dans un pub à Londres dont il était le propriétaire. Il avait bénéficié d'une libération conditionnelle en septembre 2019.

Cet homme, qui était le propriétaire d'un salon de coiffure dans l'ouest de Londres, avait reçu pendant l'épidémie de Covid de l'aide financière de collectivités locales. Mais il a envoyé cet argent en Syrie entre novembre 2020 et mai 2021, jusqu'à son arrestation le 25 mai 2021.

La police est parvenue à retracer des transferts d'argent d'un montant total de 11.280 livres (12.750 euros). Tarek Namouz s'était cependant vanté auprès d'un ami lors d'une visite en prison d'avoir envoyé 25.000 livres (28.250 euros) à un homme qu'il avait décrit comme «un ancien combattant de l'EI» qui pouvait acheter des fusils de sniper pour 2500 livres (2825 euros). «*Je n'ai jamais envoyé cet argent*», a-t-il dit lors du procès. Tarek Namouz a en revanche affirmé lors de l'enquête qu'il avait envoyé de l'argent pour «*aider des pauvres et des gens dans le besoin en Syrie*».

Il a également été condamné pour avoir détenu sur son téléphone portable des vidéos expliquant comment fabriquer un engin explosif et utiliser des couteaux pour mener des attaques solitaires. Des dossiers téléchargés de l'application Telegram contenaient de plus de la propagande de l'EI.

Le Figaro